Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT

Classe PERI - Code ISIN : (C) FR001400DLT0

OPCVM de droit français géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions internationales

En souscrivant à AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT - PERI, vous investissez dans un fonds exposé aux actions internationales participant à la transition énergétique et écologique.

L'objectif de gestion du fonds consiste à tirer profit des éventuelles opportunités d'investissement des marchés actions internationaux sur la durée de placement recommandée par une gestion centrée sur les sociétés internationales exposées à la transition énergétique et écologique, après prise en compte des frais courants.

Compte tenu de la thématique spécifique, le fonds n'est pas géré par rapport à un indicateur de référence. Toutefois, à titre indicatif, la performance du fonds pourra être comparée a posteriori à celle du MSCI ALL Country World (en euro, converti du dollar USD, dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif des plus grandes capitalisations de toutes les places boursières mondiales, développées et émergentes.

La stratégie d'investissement vise à sélectionner, au sein d'entreprises internationales, celles favorisant la transition énergétique et écologique. Pour sélectionner les valeurs éligibles, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à une analyse extra-financière. L'univers de départ comprend environ 650 entreprises internationales qui apportent des solutions aux besoins urgents de fournir suffisamment d'eau, d'énergie propre, d'infrastructure et de nourriture à la planète et des entreprises qui favorisent la transition vers une économie circulaire. Afin de limiter les risques d'exposition aux secteurs controversés, le fonds applique la politique d'exclusion normative et sectorielle d'Amundi (exclusions légales sur l'armement controversé, les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et tabac) et applique les exclusions du référentiel du label Greenfin sur les combustibles fossiles, la filière nucléaire ainsi que les exclusions partielles. Le fonds ne bénéficie pas du label Greenfin.

A partir de là, l'équipe de gestion classe les entreprises de l'univers investissable en 3 groupes selon le pourcentage du chiffre d'affaires des émetteurs dans les "éco-activités" (énergie, bâtiment, économie circulaire, industrie, transport, technologies de l'information et de la communication, agriculture & forêt et l'adaptation au changement climatique): celles qui réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaire dans les "éco-activités" (valeurs de type I), celles qui réalisent entre 10% et 50% de leur chiffre d'affaire dans les "éco-activités" (valeurs de type II) et celles qui réalisent entre 0 et 10% de leur chiffre d'affaire dans les "éco-activités" (valeurs de type III).

Au minimum 90% des titres en portefeuille font l'objet d'une analyse fondée sur la transition énergétique et écologique.

Au sein de l'univers investissable filtré et catégorisé, la sélection de titres combine une approche financière (estimation de la croissance potentielle des bénéfices de la société et de sa capacité à réaliser une croissance régulière sur le ong terme, aprréciation du risque spécifique, valorisation...) et extra-financière basée sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (cette analyse permet ainsi l'attribution à chaque émetteur d'un score ESG alloant de 0 (moins bon score) à 10 (meilleur score)). En outre, l'équipe de gestion sélectionne les tires en respectant les contraintes suivantes:

- au moins 20% de valeurs de Type I
- au moins 75% de valeurs de Type I et II
- et au maximum 25% de valeurs de Type III et de titres de créances.

Le portefeuille cible est ainsi composé de 50 à 90 valeurs dont le nombre peut évoluer en fonction de l'appréciation et des convictions de l'équipe de gestion.

Le fonds a vocation à être exposé à 100% aux actions; en pratique l'exposition action oscille entre 80% et 120% de l'actif net avec un minimum de 60%. Il s'agit d'actions internationales de moyenne et grande capitalisation.

En outre, le fonds peut s'exposer à des actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays émergent dans une limite de 20% de l'actif net. Le fonds peut être exposé au risque de change; il s'agit de toutes devises de l'OCDE et hors OCDE.

Le fonds peut également s'exposer aux marchés de taux jusqu'à 15% maximum de l'actif net.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des actions internationales sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	10,00 %
Frais de sortie	Néant
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,60 % de l'actif net moyen*
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence
	Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.
Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

*Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique **« frais et commissions »** du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées

Votre OPCVM ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
Le fonds a été créé le 22 avril 2002 et sa classe PERI le 7 novembre 2022.
La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :
Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.
Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.amundi.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Fiscalité :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :
La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).
L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 novembre 2022.